

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 53 (1908)
Heft: 10

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les manœuvres du 3^{me} corps d'armée

Les manœuvres du 3^e corps d'armée qui se sont déroulées entre Winterthour et Wil ont donné lieu à un certain nombre d'observations intéressantes. De même que nous l'avions fait, il y a deux ans, pour les manœuvres du 4^e corps dans le Toggenbourg, nous emprunterons à un écrivain militaire étranger d'une grande réputation une notable partie de ces observations. En 1906, ce fut le général Langlois, qui correspondait au *Temps* et à la *France militaire* ; cette année-ci, ce sera le général Bonnal, qui a correspondu au *Gaulois* ¹. Nous trouvons à procéder ainsi, de temps à autre, l'avantage de soumettre à nos lecteurs suisses des critiques d'une mentalité à maints égards différente de celle la plus répandue dans notre armée, d'où matière à d'inédites et plus suggestives réflexions.

* * *

Observation préalable : les troupes du 3^e corps d'armée se sont trouvées cette année-ci dans des conditions spéciales et particulièrement difficiles. Après un intervalle de deux années, et alors que soldats et cadres appartiennent encore dans leur totalité au régime d'instruction de 1874, elles ont été appelées à une période de manœuvres du nouveau système, période abrégée qui, en application de la loi de 1907, devait être affectée essentiellement à l'instruction des états-majors supérieurs. A cette difficulté s'en ajoutait une seconde : la première application du nouveau règlement d'exercice pour l'infanterie, exigeant une reprise de l'instruction individuelle et de celle des unités subalternes.

¹ Numéros des 10 et 14 septembre 1908.